

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUILLET 2012

À une séance extraordinaire tenue le 19 juillet 2012, à 19 h 30, à l'emplacement habituel des réunions du conseil, étaient présents :

- M. Marcel Corriveau, maire
- M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
- M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2 (absent)
- Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
- Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4 (absente)
- M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5 (absent)
- M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Tous les membres du conseil municipal apposent leur signature sur le formulaire de renonciation à l'avis de convocation concernant la présente séance extraordinaire. Ce formulaire est déposé aux archives.

Le greffier atteste que plus de 8 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Direction générale – Désignation de signataires pour l'entente 200570 avec le MTQ sur la construction de la route 367 à partir de la voie ferrée en direction nord, jusqu'à l'intersection de la route Grand-Capsa, sur une longueur approximative de 3,5 kilomètres
3. Direction générale – Signature d'un protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec concernant le réaménagement des bretelles d'accès pour le parc industriel nord
4. Trésorerie – Financement et refinancement des règlements d'emprunts
5. Greffe – Réception du rapport d'ouverture des registres – Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2012-329 au montant de 33 955 000 \$ pour la construction d'un complexe multifonctionnel et l'acquisition des lots afférents
6. Greffe – Réception du rapport d'ouverture des registres – Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2012-330 au montant de 30 612 095 \$ pour l'aménagement des bretelles d'accès, des réseaux de voirie et d'utilités publiques, l'implantation éventuelle d'un rail ainsi que l'acquisition de lots pour le parc industriel nord
7. Greffe – Ratification de contrat – Implantation des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans le secteur nord du lac Saint-Augustin
8. Greffe – Adjudication de contrat – Réfection du 3^e Rang Ouest phase 3
9. Urbanisme – Vélotour SP régional – Vélo Québec Sclérose en plaques
10. Dossiers de la Direction générale – Signature d'une entente de décontamination
11. Dossiers des Communications
12. Dossiers de la Trésorerie
13. Dossiers du Greffe – Adjudication de contrat – Amélioration du parc de planche à roulettes
14. Dossiers des Ressources humaines
15. Dossiers du Développement économique – Adjudication de contrat – Services professionnels pour l'aménagement d'une route de desserte dans le parc industriel nord
16. Dossiers de la Culture
17. Dossiers des Loisirs
18. Dossiers des Bâtiments, parcs et espaces verts
19. Dossiers des Travaux publics
20. Dossiers de l'Urbanisme
21. Avis de motion – à déterminer
22. Adoption d'un premier projet de Règlement – À déterminer
23. Adoption d'un second projet de Règlement – À déterminer
24. Adoption finale d'un Règlement – À déterminer
25. Période de questions des citoyens pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement (15 minutes)

26. Période d'intervention des membres du conseil

27. Clôture de la séance



1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5570, point numéro 1, séance extraordinaire du 19 juillet 2012
RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 juillet 2012 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la *Loi sur les cités et villes* et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2. DIRECTION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES POUR L'ENTENTE 200570 AVEC LE MTQ SUR LA CONSTRUCTION DE LA ROUTE 367 À PARTIR DE LA VOIE FERRÉE EN DIRECTION NORD, JUSQU'À L'INTERSECTION DE LA ROUTE GRAND-CAPSA, SUR UNE LONGUEUR APPROXIMATIVE DE 3,5 KILOMÈTRES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5571, point numéro 2, séance extraordinaire du 19 juillet 2012
RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le ministère des Transports du Québec (MTQ) se sont entendus sur les conditions afférentes à la construction de la route 367;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De désigner M. Marcel Corriveau, maire, ou son remplaçant, le maire suppléant, et M. Jean-Pierre Roy, directeur général, à signer le protocole d'entente relativement à cette cession ainsi que tous les autres documents en lien avec l'entente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



3. DIRECTION GÉNÉRALE – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC CONCERNANT LE RÉAMÉNAGEMENT DES BRETELLES D'ACCÈS POUR LE PARC INDUSTRIEL NORD

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5572, point numéro 3, séance extraordinaire du 19 juillet 2012
RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE le parc industriel François-Leclerc est le plus vaste et le plus important de toute la région métropolitaine de Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce parc industriel a été scindé en deux par l'avènement de l'autoroute 40 et que cela a retardé le développement du secteur nord du parc;

CONSIDÉRANT QUE le secteur sud du parc industriel est maintenant développé à 95 % et qu'il est en voie d'être entièrement occupé dans les prochains mois;

CONSIDÉRANT QUE des industriels se sont manifestés pour mettre en œuvre du côté nord du parc industriel des industries importantes pour le développement économique de la région, créant ainsi de nombreux emplois;

CONSIDÉRANT QUE la Ville considère le contexte des plus favorables pour rendre disponible, dans les meilleurs délais, le secteur nord du parc industriel François-Leclerc par la réfection de l'entrée de service avec la collaboration du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce grand chantier requiert des travaux d'infrastructures routières adaptées, des entrées de service ainsi que l'installation de services publics d'aqueduc et d'égouts, de puisards, de ponts et ponceaux, d'éclairage, etc.;

CONSIDÉRANT QUE, pour l'intérêt de la Ville et de la région, les travaux de réaménagement des bretelles d'accès doivent débuter sans délai;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déjà déposé au ministère des Transports du Québec des plans pour l'aménagement des bretelles d'accès;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser M^e Jean-Pierre Roy, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec concernant le réaménagement des bretelles d'accès pour le parc industriel nord.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



4. TRÉSORERIE – FINANCEMENT ET REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5573, point numéro 4, séance extraordinaire du 19 juillet 2012
RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4254

CONSIDÉRANT QU'un montant de 1 833 000 \$ relatif à un emprunt sera échu le 23 octobre 2012;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville désire refinancer cette somme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut bénéficier d'un meilleur coût de financement en raison de l'émission d'un montant plus important;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De refinancer la somme de 1 833 000 \$ et d'adjuger l'émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques préparées par le ministère des Finances, lors de la séance extraordinaire du conseil le 17 septembre 2012;

D'emprunter les montants relatifs aux travaux réalisés pour les règlements d'emprunts déjà approuvés afin d'obtenir un meilleur coût de financement.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



5. GREFFE – RÉCEPTION DU RAPPORT D'OUVERTURE DES REGISTRES – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO REGVSAD-2012-329 AU MONTANT DE 33 955 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL ET L'ACQUISITION DES LOTS AFFÉRENTS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5574, point numéro 5, séance extraordinaire du 19 juillet 2012
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-329

CONSIDÉRANT QU'une période d'enregistrement où les personnes habiles à voter pouvaient demander la tenue d'un scrutin référendaire s'est tenue le 19 juillet 2012 entre 9 h et 19 h;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De prendre acte des résultats de la procédure d'enregistrement pour le Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2012-329 au montant de 33 955 000 \$ pour la construction d'un complexe multifonctionnel et l'acquisition des lots afférents;

De prendre acte qu'une période d'enregistrement, où les personnes habiles à voter pouvaient demander la tenue d'un scrutin référendaire, s'est tenue le 19 juillet 2012,

entre 9 h et 19 h, sous la supervision de la greffière adjointe de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

QUE le nombre de personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire, établie selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), est de treize mille quatre cent soixante-huit (13 468);

QUE le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était fixé à cinq cents (500);

QU'à la fin de la période d'enregistrement, le nombre de personnes habiles à voter qui ont signé le registre était de dix-neuf (19);

Par conséquent, le règlement est réputé approuvé et le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 33 955 000 \$ sur une période de 20 ans, aux fins du présent Règlement REGVSAD-2012-329 après réception de l'avis de promulgation.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6. GREFFE – RÉCEPTION DU RAPPORT D'OUVERTURE DES REGISTRES – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO REGVSAD-2012-330 AU MONTANT DE 30 612 095 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DES BRETelles D'ACCÈS, DES RÉSEAUX DE VOIRIE ET D'UTILITÉS PUBLIQUES, L'IMPLANTATION ÉVENTUELLE D'UN RAIL AINSI QUE L'ACQUISITION DE LOTS POUR LE PARC INDUSTRIEL NORD

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5575, point numéro 6, séance extraordinaire du 19 juillet 2012

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-330

CONSIDÉRANT QU'une période d'enregistrement où les personnes habiles à voter pouvaient demander la tenue d'un scrutin référendaire s'est tenue le 19 juillet 2012 entre 9 h et 19 h;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De prendre acte des résultats de la procédure d'enregistrement pour le Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2012-330 au montant de 30 612 095 \$ pour l'aménagement des bretelles d'accès, des réseaux de voirie et d'utilité publique, l'implantation éventuelle d'un rail ainsi que l'acquisition de lots pour le parc industriel nord;

De prendre acte qu'une période d'enregistrement, où les personnes habiles à voter pouvaient demander la tenue d'un scrutin référendaire, s'est tenue le 19 juillet 2012, entre 9 h et 19 h, sous la supervision de la greffière adjointe de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

QUE le nombre de personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire, établie selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), est de treize mille quatre cent soixante-huit (13 468);

QUE le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était fixé à cinq cents (500);

QU'à la fin de la période d'enregistrement, le nombre de personnes habiles à voter qui ont signé le registre était de 0;

Par conséquent, le règlement est réputé approuvé et le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 30 612 095 \$ sur une période de 20 ans, aux fins du présent Règlement REGVSAD-2012-330 après réception de l'avis de promulgation.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



7. GREFFE – RATIFICATION DE CONTRAT – IMPLANTATION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE DANS LE SECTEUR NORD DU LAC SAINT-AUGUSTIN

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5576, point numéro 7, séance extraordinaire du 19 juillet 2012
RÉFÉRENCE : AOVSAAD-2012-284

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé un appel d'offres n° AOVSAAD-2012-284 pour la mise en place de 6 200 m du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le secteur du lac Saint-Augustin Nord, incluant la réfection de voirie;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été adjugé au plus bas soumissionnaire conforme le 9 juillet 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique des soumissions s'est tenue le 16 juillet 2012 à 11 h;

CONSIDÉRANT QUE sept (7) entreprises ont soumissionné pour ledit appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises ont soumis leur prix dans les délais requis;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises ont soumissionné les prix suivants :

- ▶ Construction et Pavage Portneuf.: 16 275 168,92 \$ taxes incluses
- ▶ Entreprises GNP : 15 726 741,76 \$ taxes incluses
- ▶ Entreprises P.E.B. ltée : 14 882 219,25 \$ taxes incluses
- ▶ GPC excavation : 14 541 500,03 \$ taxes incluses
- ▶ Entrepreneurs Allen : 14 220 108 \$ taxes incluses
- ▶ Excavation Lafontaine : 12 478 441,98 \$ taxes incluses
- ▶ Métro excavation inc. : 12 393 952,49 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De ratifier l'adjudication du contrat pour l'implantation des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans le secteur nord du lac Saint-Augustin au plus bas soumissionnaire conforme, soit Métro excavation inc. au montant de 12 393 952,49 \$ taxes incluses.

De décréter que les fonds sont disponibles à même le Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2011-269 au montant de 11 500 000 \$ pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie au lac Saint-Augustin Nord et conditionnel à l'obtention du Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2012-309 au montant de 2,7 millions pour la réfection du chemin du Lac.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



8. GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉFECTION DU 3^E RANG OUEST PHASE 3

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5577, point numéro 8, séance extraordinaire du 19 juillet 2012
RÉFÉRENCE : AOVSAAD-2012-275

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé un appel d'offres public n° AOVSAAD-2012-275 pour la réfection du 3^e Rang Ouest phase 3;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique des soumissions s'est tenue le 16 juillet 2012 à 11 h;

CONSIDÉRANT QUE neuf (9) entreprises ont soumissionné pour ledit appel d'offres public et ont soumis leur prix dans les délais requis;

CONSIDÉRANT QUE le contrat doit être adjugé au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises ont soumissionné les prix suivants :

- ▶ Excavation Marcel Fréchette inc.: 966 939,75 \$ taxes incluses
- ▶ Excavation Jos Pelletier (2007) inc. : 945 041,78 \$ taxes incluses
- ▶ CAF Fortier excavation : 936 201,92 \$ taxes incluses

- ▶ Construction et Pavage Portneuf : 787 719, 40 \$ taxes incluses
- ▶ Gévilco inc. : 767 959 \$ taxes incluses;
- ▶ Pax excavation Saint-Raymond : 741 508,27 \$ taxes incluses
- ▶ Métro excavation inc.: 716 661,02 \$ taxes incluses
- ▶ Paradis aménagement urbain inc.: 670 235,78 \$ taxes incluses
- ▶ Gilles Rochette et fils inc. : 590 849,91 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour la réfection du 3^e Rang Ouest phase 3 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Gilles Rochette et fils inc. au montant de 590 849,91 \$ taxes incluses, le tout conditionnel à l'obtention du règlement d'emprunt n^o REGVSAD-2012-328 par le MAMROT.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



9. URBANISME – VÉLOTOUR SP RÉGIONAL – VÉLO QUÉBEC SCLÉROSE EN PLAQUES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5578, point numéro 9, séance extraordinaire du 19 juillet 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4255

CONSIDÉRANT QUE l'organisation Vélo Québec Événements est mandatée par la Société canadienne de la Sclérose en plaques (division du Québec), représentée par M. Marc-Antoine Guay, et qu'elle demande l'autorisation d'utiliser le réseau routier artériel municipal le dimanche 19 août 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation a reçu l'aval des autres instances pour l'utilisation du réseau routier de façon sécuritaire (MTQ, SPVQ);

CONSIDÉRANT QUE Vélo Québec Événements assumera le contrôle de la circulation et de la sécurité en prévoyant le balisage nécessaire à sécuriser le trajet et les utilisateurs du réseau artériel;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation a reçu l'aval du SPVQ sur le plan de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE le Tour de Québec a fait la preuve d'une couverture d'assurances pour l'événement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser Vélo Québec Événements à utiliser le réseau artériel, selon le tracé déposé et la date entendue, et à prendre toutes les mesures nécessaires afin de rendre sécuritaire la randonnée cyclotouristique.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



10. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE DÉCONTAMINATION

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5579, point numéro 10, séance extraordinaire du 19 juillet 2012

CONSIDÉRANT QU'un promoteur immobilier est en processus d'achat du terrain portant le numéro de lot 4 498 052 dans la circonscription foncière de Portneuf, propriété de Germain Pelletier ltée;

CONSIDÉRANT QUE Germain Pelletier ltée a lui-même acquis le terrain de la Ville le 17 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE les exigences de décontamination étaient moindres lorsque le zonage était commercial au moment de la vente par la Ville que pour le zonage résidentiel actuel;

CONSIDÉRANT QUE le changement d'usage de la propriété impose l'application de la section IV.2.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables que l'immense terrain actuellement vacant soit développé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De conclure une entente de décontamination avec le promoteur immobilier actuellement promettant-acheteur du terrain en question.

D'autoriser M. Jean-Pierre Roy, directeur général, à signer l'entente de décontamination ainsi que tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



11. DOSSIERS DES COMMUNICATIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5580, point numéro 11 , séance extraordinaire du 19 juillet 2012

(AUCUN DOSSIER)



12. DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5581, point numéro 12, séance extraordinaire du 19 juillet 2012

(AUCUN DOSSIER)



13. DOSSIERS DU GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – AMÉLIORATION DU PARC DE PLANCHE À ROULETTES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5582, point numéro 13 , séance extraordinaire du 19 juillet 2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures lancera prochainement un appel d'offres sur invitation pour l'amélioration du parc de planche à roulettes;

CONSIDÉRANT QUE le contrat doit être adjugé au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour la rénovation du parc de planche à roulettes au plus bas soumissionnaire conforme et de ratifier l'adjudication lors de la prochaine séance du conseil municipal.

De décréter que les fonds sont disponibles à même le règlement d'emprunt n° REGVSAD-2011-300.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



14. DOSSIERS DES RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5583, point numéro 14 , séance extraordinaire du 19 juillet 2012

(AUCUN DOSSIER)



15. DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE ROUTE DE DESSERTE DANS LE PARC INDUSTRIEL NORD

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5584, point numéro 15, séance extraordinaire du 19 juillet 2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures lancera prochainement l'appel d'offres public n° AOVSAAD-2012-293 pour la fourniture des services d'ingénierie incluant études préparatoires, conception, plans et devis préliminaires et définitifs, documents d'appel d'offres pour l'aménagement des infrastructures nécessaires au développement du secteur nord du parc industriel François-Leclerc;

CONSIDÉRANT QUE le contrat doit être adjugé au plus bas soumissionnaire conforme le plus rapidement possible;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour la fourniture des services d'ingénierie incluant études préparatoires, conception, plans et devis préliminaires et définitifs, documents d'appel d'offres pour l'aménagement des infrastructures nécessaires au développement du secteur nord du parc industriel François-Leclerc au plus bas soumissionnaire conforme et de ratifier l'adjudication lors de la prochaine séance du conseil municipal, le tout conditionnel à l'approbation du Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2012-330 au montant de 30 612 095 \$ pour l'aménagement des bretelles d'accès, des réseaux de voirie et d'utilités publiques, l'implantation éventuelle d'un rail ainsi que l'acquisition de lots pour le parc industriel nord.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



16. DOSSIERS DE LA CULTURE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5585, point numéro 16 , séance extraordinaire du 19 juillet 2012

(AUCUN DOSSIER)



17. DOSSIERS DES LOISIRS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5586, point numéro 17 , séance extraordinaire du 19 juillet 2012

(AUCUN DOSSIER)



18. DOSSIERS DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5587, point numéro 18 , séance extraordinaire du 19 juillet 2012

(AUCUN DOSSIER)



19. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5588, point numéro 19 , séance extraordinaire du 19 juillet 2012

(AUCUN DOSSIER)



20. DOSSIERS DE L'URBANISME

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5589, point numéro 20 , séance extraordinaire du 19 juillet 2012

(AUCUN DOSSIER)



21. AVIS DE MOTION – À DÉTERMINER

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2012-□, point numéro 21, séance extraordinaire du 19 juillet 2012

(AUCUN DOSSIER)



22. ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5590, point numéro 22, séance extraordinaire du 19 juillet 2012

RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



23. ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5591, point numéro 23, séance extraordinaire du 19 juillet 2012

RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



24. ADOPTION FINALE D'UN RÈGLEMENT – À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5592, point numéro 24, séance extraordinaire du 19 juillet 2012

RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



25. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS POUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR EXCLUSIVEMENT (15 MINUTES)

POINT NUMÉRO 25, séance extraordinaire du 19 juillet 2012



26. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

POINT NUMÉRO 26, séance extraordinaire du 19 juillet 2012



27. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5593, point numéro 27, séance extraordinaire du 19 juillet 2012

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 19^e jour du mois de juillet 2012 à 20 h 09 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Marcel Corriveau, maire

M^e Danielle Tremblay, greffière adjointe